

*Date de la  
convocation :*  
31 janvier 2023

**10  
Renouvellement  
de l'adhésion à la  
Banque  
Alimentaire**

L'an deux mil vingt-trois le huit février à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DENIZOT, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents** : Mesdames CHALMET, LE DILY, PANDREAU et PASQUIER, Messieurs ARNAUD, BUJOC, DENIZOT, DE BATTISTA, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Mesdames BLANCHARD, GIRARD, FAURE FONTENAY (pouvoir à MME PANDREAU), Messieurs DIDTSCH et RANDOUYER.

**Absent** : Madame RIBIER.

Monsieur DE BATTISTA est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA BANQUE ALIMENTAIRE**

**Vu** la convention en date du 18 mars 2016 passée avec l'Association Banque Alimentaire Auvergne et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Mairie d'Avermes,

**Vu** le débat d'orientation budgétaire du C.C.A.S. en date du 18 janvier 2023,

**Vu** le vote du budget primitif 2020 du C.C.A.S., en date du 8 février 2023 et notamment le chapitre 11, article 6281, « concours divers »,

**Considérant** que le C.C.A.S a vocation à participer aux actions d'aide aux personnes en difficulté,

#### **Il est proposé :**

- de voter en faveur du versement à l'association « Banque Alimentaire », le montant de l'adhésion pour l'année 2023 fixé à 110 euros.
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre la Banque Alimentaire et le CCAS

**Après délibération, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité des votants le renouvellement de l'adhésion 2023 à l'association Banque Alimentaire pour un montant de 110€ et autorisent le Président à signer ladite convention.**

Le Président du C.C.A.S.  
signé  
Alain DENIZOT

Nombre de membres

- ◆ En exercice 15
- ◆ Présents 9
- ◆ Votants 10